

République française - Liberté - Egalité - Fraternité

ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT

N° 2024-225

ELO/CNC/SCD

OBJET : Liste d'aptitude établie au titre de la promotion interne après examen professionnel pour l'accès au deuxième grade du cadre d'emplois des techniciens territoriaux

Le Président,

Vu le code général de la fonction publique et notamment son livre IV et ses articles L. 523-1 et L. 523-5,

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux, article 11 et 22-II,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale et notamment ses articles 4, 22 et 31,

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires et notamment ses articles 14 à 17,

Vu les lignes directrices de gestion relatives à la promotion interne arrêtées par le président du centre interdépartemental de gestion de la petite couronne le 15 décembre 2020 révisées partiellement le 20 janvier 2022, conformément à l'article 33-5 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 susvisée,

Considérant le fait que les trois-cent-dix (310) décisions de nomination dans le cadre d'emplois des techniciens territoriaux, jointes au présent arrêté, permettent, conformément aux dispositions précitées, à cent-cinquante-cinq (155) emplois d'être pourvus au titre de la promotion interne et répartis respectivement pour l'accès au grade de technicien principal de 2^e classe au titre de la promotion interne après examen professionnel (14), et pour l'accès au grade de technicien au titre de la promotion interne au choix (141),

Considérant que le président du centre interdépartemental de gestion de la petite couronne, au regard des cent-cinquante-cinq (155) emplois pouvant être ouverts, a considéré que quatorze (14) d'entre eux peuvent être attribués pour l'accès au grade de techniciens principal de 2^e classe relevant du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Vu les listes des lauréats des examens professionnels d'accès au grade visé,

Considérant l'examen effectué le 1^{er} octobre 2024 par le président du centre interdépartemental de gestion de la petite couronne, assisté du collège composé des représentants des employeurs des collectivités affiliées, des dossiers des fonctionnaires proposés par les autorités territoriales des collectivités territoriales et des établissements publics qui lui sont affiliés,

L'intéressé, s'il désire contester cet acte, peut saisir le tribunal administratif de Montreuil d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la notification de la décision attaquée. Il peut également saisir l'autorité compétente d'un recours gracieux. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (au terme d'un délai de deux mois, le silence gardé par l'autorité compétente vaut rejet implicite).

ARRÊTE :

Article 1 : La liste d'aptitude dressée au titre de la promotion interne après examen professionnel pour l'accès au deuxième grade du cadre d'emplois des techniciens territoriaux est annexée au présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis,
- L'ensemble des autorités territoriales des collectivités et établissements publics affiliés au centre interdépartemental de gestion de la petite couronne.

Fait à Pantin le 1^{er} octobre 2024

 Le président,
Jacques Alain BÉNISTI
Maire de Villiers-sur-Marne
Député honoraire

Publication sous forme électronique sur le site internet
du CIG de la petite couronne www.cig929394.fr

Du 01/10/2024 au 30/11/2024

L'intéressé, s'il désire contester cet acte, peut saisir le tribunal administratif de Montreuil d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la notification de la décision attaquée. Il peut également saisir l'autorité compétente d'un recours gracieux. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (au terme d'un délai de deux mois, le silence gardé par l'autorité compétente vaut rejet implicite).

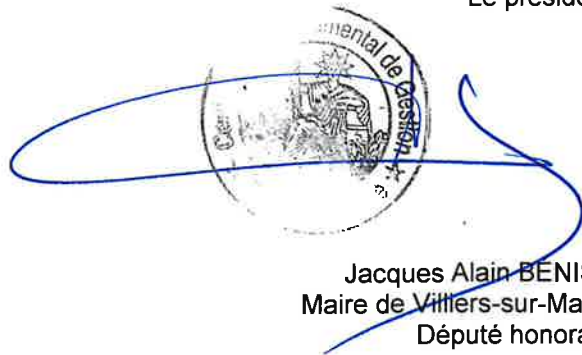
Annexe à l'arrêté n° 2024-225 du 1^{er} octobre 2024 portant liste d'aptitude dressée au titre de la promotion interne après examen professionnel pour l'accès au deuxième grade du cadre d'emplois des techniciens territoriaux.

Nom – Prénom	Collectivité ou établissement public
ABDULLAH Musthafa	SIAAP
BASTIAN Julien	AUBERVILLIERS
BENYOUCEF Farid	TREMBLAY-EN-FRANCE
BOURDON Fabrice	VITRY-SUR-SEINE
BOUYAHMED Habdrany	PLAINE COMMUNE (T6)
KECHE Kamel	SIAAP
MIGEON Olivier	CHARENTON-LE-PONT
MORVILLE Stephane	DEPARTEMENT DE SEINE-SAINT-DENIS
PAGE Stéphane	DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE
PEON Marie	GENTILLY
RETERI Bachir	AUBERVILLIERS
ROUSSEAU Freddy	EST ENSEMBLE (T8)
ROZMAN Alain	DEPARTEMENT DE SEINE-SAINT-DENIS
SUSCOSSE Vianney	SIAAP

La présente liste est arrêtée à quatorze (14) fonctionnaires.

Fait à Pantin le 1^{er} octobre 2024

Le président,



Jacques Alain BENISTI
Maire de Villiers-sur-Marne
Député honoraire

Publication sous forme électronique sur le site internet
du CIG de la Petite Couronne www.cig929394.fr

Du 01/10/2024 au 30/11/2024